

*Excellence, Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,
Monsieur le Président de la Cour pénale spéciale
Monsieur le Procureur de la Cour pénale spéciale,
Monsieur l'Ambassadeur de France en République centrafricaine,
Madame la Représentante spéciale adjointe de la MINUSCA, chère Najat,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentant du corps diplomatique,
Monsieur le Directeur de l'Alliance française de Bangui,
Chers invités, chers amis,*

C'est pour moi un immense plaisir d'être avec vous aujourd'hui dans cette salle des spectacles, flambant neuve, de l'Alliance française de Bangui, pour ce double évènement : le lancement du projet de l'Union européenne d'appui à la Cour pénale spéciale, mis en œuvre par le PNUD, et la première représentation de la pièce KOTA TA DI NGBANGA, qui vise à sensibiliser toutes les Centrafricaines et tous les Centrafricains sur la nature et le rôle de LEUR Cour pénale spéciale.

Je tiens déjà à féliciter l'Alliance française de Bangui et son directeur Olivier Colin, pour cette excellente création qui, joignant l'utile à l'agréable, allie l'expression artistique et la sensibilisation citoyenne. Après la représentation d'aujourd'hui, 69 autres suivront à Bangui et dans tout le pays, pour ce qui devrait être la plus grande tournée théâtrale jamais organisée en République centrafricaine et la première et unique dans un domaine si important pour les centrafricains, celui de la justice pour les souffrances subies.

Comme je le disais, j'ai la grande satisfaction, d'inaugurer également le projet de l'Union européenne d'appui à la Cour pénale spéciale et mis en œuvre par le PNUD, me permettant ainsi d'honorer une triple promesse : une promesse, institutionnelle autant que personnelle, de renforcer notre soutien à la Cour pénale spéciale, faite depuis un an au Ministre de la Justice et au Procureur de la Cour pénale spéciale et, tout particulièrement, à la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général des Nations Unies, ma chère amie, collègue, Najat Rochdi, alliée fidèle et passionnée dans cette bataille commune que nous avons menée pour la justice, la fin de l'impunité et le respect de la voix des victimes.

La réalisation de cette promesse, si vous me permettez l'expression, intervient avec un excellent timing : très chère Najat on ne pouvait te laisser partir sans te donner toute la garantie que la Cour pénale spéciale pour la mise en œuvre de laquelle tu t'es tant battue, pourra bénéficier, après ton départ que nous regrettons tous déjà beaucoup, d'un appui très significatif de la part de l'Union européenne, et j'espère également d'autres partenaires, afin d'en appuyer aussi bien le travail de fond à travers les enquêtes, que ses efforts, non moins essentiels, de communication et de sensibilisation. Ce projet est également le reflet de l'excellence des rapports entretenus en République centrafricaine, entre l'Union européenne et le système des Nations Unies et tous les partenaires qui sont impliqués dans cette entreprise commune.

Monsieur le Ministre de la Justice, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'être avec nous aujourd'hui. Vous conviendrez que, trois jours après la signature de l'Accord de paix, être ici pour renouveler notre soutien à la Cour pénale spéciale, symbole de la lutte contre l'impunité, a une portée très forte. Monsieur le Ministre vous avez joué un rôle majeur dans **l'aboutissement de cet Accord et dans la négociation sur les questions de justice et réconciliation : nous vous en félicitons et joignons notre voix à celle de tous les centrafricains qui vous disent MERCI.**

Cet appui de l'Union européenne est adressé à toutes les centrafricaines et tous les centrafricains dont la demande de justice n'a jamais été aussi grande : un profond besoin d'une justice globale et intégrée, qui associe bien évidemment la lutte contre l'impunité des crimes graves, pour le jugement desquels la Cour pénale spéciale a été créée, mais également le besoin d'une justice ordinaire, quotidienne, garante du vivre ensemble et de la cohésion sociale, sans oublier la justice transitionnelle et les mécanismes de réconciliation et réparation qui doivent faire partie intégrante de cette réponse globale.

Des progrès importants ont été enregistrés dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Les procès de chefs de guerre célébrés devant la Cour criminelle de Bangui et les premiers arrestations et transferts à la Cour pénale internationale de leaders des groupes armés, représentent un signal fort vis-à-vis des populations et un message clair aux groupes armés et à tous ceux qui ont fait le choix de la violence, qu'il n'y aura pas d'impunité.

Je tiens ici à rendre un vibrant hommage à ces magistrates et ces magistrats, ces actrices et ces acteurs de la société civile, qui sont engagés au quotidien pour la cause de la justice. Je félicite tous les étudiants brillants et engagés, entièrement tournés vers l'avenir, qui ont participé le mois passé au « concours d'éloquence sur la Cour pénale spéciale » auquel l'Union européenne a eu l'honneur de s'associer pour contribuer à la sensibilisation sur le rôle et les activités de la Cour.

La création puis la mise en œuvre d'une nouvelle cour judiciaire en RCA à travers la Cour pénale spéciale, n'avait pas comme objectif de rajouter une institution de plus, et encore moins une institution de trop : elle aura un rôle capital qui se situe au nœud de la crise et, j'irai plus loin, des crises à répétition qui ont caractérisé l'histoire de ce pays. L'impunité est l'une des causes profondes de cette histoire de crises et de conflits. Il n'y aura pas de paix durable et pérenne sans réconciliation, il n'y aura pas de réconciliation sans justice et sans une satisfaction et une réponse forte aux droits des victimes.

Le combat pour la justice est un combat commun, de toutes les centrafricaines et tous les centrafricains, qui jouent tous un rôle central pour mener cette bataille contre la culture de l'impunité, si enracinée en Centrafrique, et pour réaffirmer la culture de la légalité, qui est à la base de toute société et du vivre ensemble.

C'est pour cette raison que la communauté des partenaires et l'Union européenne tout particulièrement, encouragent tous les centrafricains à se familiariser avec la Cour pénale spéciale, institution symbole de cette lutte contre l'impunité, mieux, à avoir confiance dans le travail qu'elle sera amenée à faire pour répondre à la soif de justice exprimée par le peuple.

La Cour pénale spéciale se situe au cœur du rôle de cette justice: celui d'établir la vérité, de juger, de punir mais également de réparer, de réconcilier, de recréer des liens et des ponts là où la violence gratuite, forgée par l'ignorance et la prédation, a creusé des abîmes et briser des vies, reconnaître et juger les crimes d'hier c'est préparer l'avenir ; casser le cercle vicieux de l'impunité c'est casser celui de la criminalité, de la violence comme moyen de règlement des tensions et conflits et pire comme règle de vie. Aucune société ne s'est développée dans la violence, aucun pays n'a progressé avec la violence. Qui continue à invoquer et utiliser la violence pour s'affirmer ne veut pas que le pays progresse. Avec l'Accord signé ici à Bangui, le choix de la paix est à la portée de tous les centrafricains.

Je suis convaincue que cet Accord peut faire la différence, qu'il constitue véritablement une étape historique et une avancée également historique en particulier en faveur de la lutte contre l'impunité, qui demeurera le mot d'ordre lancé par le Président de la République comme il l'a rappelé lors de son discours à la Présidence mercredi passé. La Constitution et ses valeurs ont été respectés. La volonté du peuple a été respectée.

Comme vous l'avez déjà affirmé, Monsieur le Ministre, rien n'a été retranché à Khartoum ou à Bangui, aux prérogatives et aux pouvoirs de la Cour pénale spéciale, dont la responsabilité, judiciaire et morale, se trouve aujourd'hui réaffirmé: aujourd'hui plus qu'hier, les centrafricaines et les centrafricains tournent leur espoir vers la justice, vers LEUR Cour pénale spéciale, qui agira comme le trait d'union entre la justice et de la paix, pour aider la Centrafrique à tourner finalement la page.

Je tiens à insister sur ce point : l'Accord de paix inter-centrafricain est le résultat d'un sens historique du compromis et d'ouverture: au-delà de la portée politique de cet Accord, les signataires ont exprimé un message fort, que les amis de la paix ne peuvent pas être les ennemis de la justice.

Ce résultat n'est pas seulement celui des discussions engagées à Khartoum mais celui d'un processus impulsé bien en amont, par le panel des facilitateurs de l'IA et surtout, par l'implication patiente et déterminée du Président de la République et de sa délégation, dont vous avez été un acteur clef, Monsieur le Ministre, dirigée avec humilité et détermination par le Ministre d'Etat Firmin Ngrebada. Le rôle majeur à Bangui comme à Khartoum, des forces vives de la nation doit également être vivement salué. L'Accord a été le résultat de cette harmonie, de vision et d'attachement à l'intérêt commun et à la voix des centrafricains.

Ce document est une matière vivante qui ne pourra continuer à vivre qu'à travers une mise en œuvre concrète et la réalisation des engagements réciproques afin de répondre aux attentes de la population centrafricaine. Le succès de cet Accord dépendra de la bonne volonté et de l'engagement de tous les centrafricains, qui doivent s'approprier cet accord et contribuer à sa compréhension et à sa vulgarisation afin que tous les centrafricains se sentent parties prenantes et actives : la paix est un travail fait par chacune et de chacun dans toutes nos actions quotidiennes.

Chères centrafricaines et chers centrafricains,

Donnez, donnons tous ensemble une chance à la paix : et impliquez-vous, impliquons-nous tous, ensemble, chacun pour sa part et dans son rôle, y compris celui de citoyenne et citoyen, pour permettre à cet Accord de ramener la paix.

Dans la mise en œuvre de tout Accord rien n'est facile...mais il n'y a aucune fatalité : il n'y a que des prises de responsabilités, et des actes concrets, parfois simples, qui doivent suivre. Il n'a que de la confiance qui doit guider les esprits. C'est la prise de responsabilité et ces actes qui permettront de rompre avec un pessimisme morose ou un scepticisme qui est compréhensible, mais qui enfin enferme et inhibe l'action.

Cette prise de responsabilité ne peut qu'être collective. L'Union européenne, une amie franche et fidèle de la Centrafrique, compte assumer pleinement son devoir et son rôle, d'amie et partenaire. L'appui à la CPS que nous célébrons aujourd'hui, en est une matérialisation concrète : il viendra compléter et renforcer un appui déjà conséquent au bénéfice de la Cour pénale spéciale. L'Union européenne a soutenu l'émergence de la Cour dès sa création à la fois de manière indirecte par le biais de notre appui budgétaire (104 M EUR de 2016 à 2019) et de manière directe grâce à son projet d'appui aux enquêtes réalisé par Columbia University et l'Institut Médico-légal Argentin (2,5 M EUR). Au-delà de la CPS, l'Union européenne s'est engagée et restera engagée pour une réforme profonde du système judiciaire et de l'Etat de droit.

L'Union européenne a décidé de poursuivre son soutien à la Cour pénale spéciale, en y associant le PNUD pour la mise en œuvre de ce programme d'appui de 2 M EUR depuis le 20 décembre 2018 : ce projet visera prioritairement à aider la Cour à pleinement mettre en œuvre sa stratégie de poursuite et sa stratégie de sensibilisation, qui vise à faire connaître la Cour auprès des populations : une information « partout et pour tous », sur toute l'étendue du territoire national ; une information utile : non seulement sensibiliser le citoyen centrafricain sur ce qu'est la CPS et ce qu'elle n'est pas, ce qu'elle peut faire et ce qu'elle ne peut pas faire, mais également en utilisant des canaux de communication tels que la radio, la télévision, la presse écrite et les représentations théâtrales dont nous avons le plaisir d'avoir la première représentation aujourd'hui : 69 représentations suivront dans tous les arrondissements de Bangui et dans les provinces.

Ce projet s'articulera avec les autres instruments dont l'UE dispose pour renforcer la justice et le respect des droits humains et lutter contre l'impunité.

Sur le nouveau programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité et de la gouvernance, dont la convention de financement a été signée fin novembre 2018, à l'occasion de la visite du DG Manservisi, nous avons prévu un appui de 18 millions d'euros en faveur de la justice, de l'Etat de droit et de l'état civil (domaine qui est également évoqué dans l'Accord de paix comme essentiel pour une véritable promotion et protection des droits fondamentaux). Un appui supplémentaire est prévu en faveur de la CPS et un appui important, comme l'a souhaité le Président Touadéra, à la réforme de la justice et du système judiciaire national sera assuré à travers une aide budgétaire directe à l'Etat centrafricain, accompagnée d'un appui institutionnel pour renforcer le leadership et la gouvernance du secteur par le Ministère de la Justice, avec l'objectif de contribuer d'une façon structurante à la réforme du secteur, de pérenniser nos efforts et de l'ancrer dans les institutions du pays.

Je ne pourrais pas terminer mon intervention sans revenir sur l'importance de la réconciliation, à travers des mécanismes appropriés de justice transitionnelle, sujet qui est au cœur de l'Accord et qui jouera un rôle crucial dans sa mise en œuvre. Nous félicitons le Gouvernement pour les dispositions déjà prises et l'encourageons à accélérer les travaux préparatoires pour la mise en place de la Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparation et la mobilisation des expertises et des appuis nécessaires. L'Union européenne, partenaire historique de la Centrafrique dans la justice et l'Etat de droit, entre autres, est prête à faire sa part, en coopération et coordination avec les autres acteurs et partenaires. On peut aller loin seulement si on n'y va tous ensemble et dans la même direction, qui est celle indiquée et voulue par les Centrafricains et leurs autorités légitimes.

Enfin, ma chère Najat. Cette cérémonie officielle d'aujourd'hui est la dernière de ta mission en Centrafrique. Je suis ravie que ta dernière apparition publique se fasse à l'occasion d'un projet commun, Union européenne - Nations Unies, d'appui à la Cour pénale spéciale et à la lutte contre l'impunité. Tu as été une avocate inlassable et formidable de la cause de la justice, tu as été la voix des centrafricains et des victimes. Tes efforts, ton engagement n'ont pas été vains. Leur voix a été entendue. Et nous resterons à côté du Gouvernement, de la Cour, des centrafricains pour nous assurer que leur voix continue à être entendue.

Au nom de tous les partenaires, je te dis MERCI pour tout ce que tu as fait pour la Cour pénale spéciale, pour la justice, pour les centrafricains auxquels tu as

beaucoup donné, et pour lesquels tu as prêté ta voix pour faire entendre la leur. Sois fier de toi Najat pour le service que, fidèle à tes principes, à tes valeurs et à celles des Nations Unies, tu as rendu à ce pays et à ce peuple.

Monsieur le Ministre,

Soyez fier de vous. Votre travail n'est pas terminé. Il faut crédibiliser les engagements pris et montrer que cette fois-ci, il y aura une suite, que les choses seront différentes. Comptez sur nous pour être à vos côtés.

Monsieur le Président de la CPS,

Monsieur le Procureur de la CPS,

Votre rôle est plus important que jamais. Les centrafricains sont avec vous et attendent beaucoup de vous, de LEUR Cour.

Je félicite les artistes et j'encourage tous les centrafricains à participer nombreux aux représentations de cette pièce théâtrale, pensée pour mieux connaître et comprendre LEUR Cour.

Singuila!

Seul le discours prononcé fait foi.